

# CF 5x5 : Listing des pôles

VOTE

FEMININES	MASCULINS	SECTEUR	LIGUE
EAUBONNE 1	CHATENAY MALABRIS 1	IDF	IDF
EAUBONNE 2	CHATENAY MALABRIS 2	IDF	IDF
LYON	LYON	LYONNAIS	AURA
VICHY	VICHY	AUVERGNE	AURA
VOIRON	VOIRON	ALPES	AURA
NANCY	METZ	LORRAINE	GRAND EST
REIMS	REIMS	CHAMPAGNE-ARDENNES	GRAND EST
STRASBOURG	STRASBOURG	ALSACE	GRAND EST
DAX	DAX	AQUITAINE	NOUVELLE AQUITAINE
LIMOGES	LIMOGES	LIMOUSIN	NOUVELLE AQUITAINE
POITIERS	POITIERS	POITOU-CHARENTES	NOUVELLE AQUITAINE
WATTIGNIES	WATTIGNIES	NORD-PAS DE CALAIS	HAUTS DE FRANCE
AMIENS	AMIENS	PICARDIE	HAUTS DE FRANCE
PETIT COURONNE	PETIT COURONNE	HAUTE NORMANDIE	NORMANDIE
CAEN	CAEN	BASSE NORMANDIE	NORMANDIE
RENNES	RENNES	BRETAGNE	BRETAGNE
NANTES	NANTES	PAYS DE LOIRE	PAYS DE LOIRE
TOULOUSE	TOULOUSE	MIDI PYRENEES	OCCITANIE
MONTPELLIER	MONTPELLIER	LANGUEDOC ROUSSILLON	OCCITANIE
AIX EN PROVENCE	AIX EN PROVENCE	PROVENCE	SUD
LORGUES	LORGUES	COTE D'AZUR	SUD
BOURGES	ORLEANS	CENTRE VAL DE LOIRE	CENTRE VAL DE LOIRE
BESANCON	BESANCON	FRANCHE COMTE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
DIJON	DIJON	BOURGOGNE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE

# CF 5x5 : Règlement Sportif Particulier

VOTE

## ARTICLE 2 – EQUIPES

24 pôles de l'hexagone

<b>Règles de participation</b>		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	7 minimum / 12 maximum
	Extérieur	7 minimum / 12 maximum
Types de licences autorisées	Tous les joueurs/joueuses doivent être inscrits en Pôles Espoirs lors de la saison en cours	

## ARTICLE 3 – RÈGLES DE PARTICIPATION

## ARTICLE 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES

Dimanche à 13h15. En cas de couplage des rencontres : Pôle Masculin à 13h15 et Pôle Féminin à 15h30

## ARTICLE 5 – SALLE

Classement : H2

Un classement unique de 1 à 24 sera établi par points lors de la Phase 1.

Les modalités de classement sont identiques à celles prévues à l'**article 16 des Règlements Sportifs Généraux** :

« *0 point pour une rencontre perdue par forfait ou pénalité ;  
1 point pour une rencontre perdue (y compris par défaut) ;  
2 points pour une rencontre gagnée.* »

Le traitement des équipes à égalité sera effectué au regard de l'**article 17 des Règlements Sportifs Généraux**.

« *Si des équipes sont à égalité, un nouveau classement sera effectué pour les départager en tenant seulement compte des points acquis au classement lors des rencontres entre les équipes à égalité. Si à l'issue de ce second classement, des équipes restent à égalité, elles seront départagées selon les critères suivants appliqués selon l'ordre qui suit :*

- 1. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés) sur les rencontres jouées entre elles, si le nombre de rencontres jouées entre elles est identique pour toutes les équipes à égalité*
- 2. Plus grand nombre de points marqués sur les rencontres jouées entre elles, si le nombre de rencontres jouées entre elles est identique pour toutes les équipes à égalité*
- 3. Plus grande différence de points (points marqués – points encaissés) sur l'ensemble des rencontres du groupe*
- 4. Plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble des rencontres du groupe*
- 5. Tirage au sort »*

# CF 5x5 : Désignations des officiels

VOTE

	Nombre	Barème	Compétition désignée par	Prise en charge de la phase 1 par	Prise en charge de la phase Finale par
Arbitres	2	Identique aux Championnats de France Jeunes	FFBB	Le Pôle recevant	FFBB
OTM	3	Identique aux Championnats de France N3/NF1/NF2/Espoirs 2 <sup>ème</sup> Division Masculine Professionnelle	Ligue Régionale	Le Pôle recevant	Organisateur